



ANNEXE 5
OUTILS



Liste des interventions du CSSS selon les maladies infectieuses

Maladies ¹	Signalement à l'école ²	Signalement du CSSS à la DSP ³	Retour à l'école	Lettre aux parents et au personnel ^{4 *}		Recommandations
				Si un cas validé	Si plusieurs cas validés (≥2)	
Coqueluche⁵	Oui	Oui	5 jours après le début de l'antibiotique ou 3 semaines après le début de la toux si non traitée	Oui Dans le groupe niveau primaire et secondaire ⁶	Oui si pas déjà fait *	La DSP doit valider le cas. Si le cas est validé, intervention selon le Guide de prévention en milieu scolaire
Érythème infectieux (5^e maladie)	Oui	Non	Pas d'exclusion	Oui Dans le groupe niveau primaire et secondaire ⁶	Oui si pas déjà fait *	L'infirmière du CSSS doit valider le cas auprès des parents et du médecin traitant. Si le cas est validé, intervention du CSSS. Diriger vers leur médecin les femmes enceintes ayant été en contact avec un cas.
Gale	Oui	Non	Le lendemain de l'application du traitement	non	Oui Groupe primaire si les cas surviennent à l'intérieur de 6 semaines	L'infirmière doit valider le cas auprès des parents et du médecin traitant. Pour le niveau secondaire, il est préférable de cibler l'intervention le plus possible aux contacts étroits.
Gastro-entérite ou toxi-infection alimentaire	Oui	Oui Seulement si éclosion : deux cas ou plus ayant un lien entre eux.	Si pas plus de 2 vomissements dans le dernier 24 heures et si pas d'incontinence	Selon évaluation par la DSP	Selon évaluation par la DSP	
Hépatite A⁵	Oui	Oui	7 jours après le début de la jaunisse	Selon évaluation par la DSP	Selon évaluation par la DSP	La DSP doit valider le cas. Si le cas est validé, intervention selon Protocole d'immunisation du Québec.
Impétigo	Oui Au primaire seulement	Non	Exclusion jusqu'à 24 heures après le début du traitement	non	Oui Groupe primaire si les cas surviennent à l'intérieur de 10 jours	L'infirmière doit valider le cas auprès des parents. Aucune intervention au niveau secondaire.
Méningite virale et bactérienne	Oui	Oui si origine bactérienne confirmée ou suspectée	Variable selon l'agent causal	Selon évaluation par la DSP lorsque cause bactérienne confirmée	Selon évaluation par la DSP lorsque cause bactérienne confirmée	L'infirmière doit valider le cas auprès des parents. Si une origine bactérienne est suspectée, la DSP doit valider le cas.
Oreillons⁵	Oui	Oui	5 jours	Selon évaluation par la DSP	Selon évaluation par la DSP	La DSP doit valider le cas. Si le cas est validé, intervention selon le Guide.
Pédiculose (poux)	Oui	Non	Après première application du traitement	Oui	Oui si pas déjà fait *	Si le cas est validé, intervention selon Protocole.
Pharyngoamygdalite à streptocoque du groupe A	Oui	Non	Exclusion jusqu'à 24 heures après le début du traitement	Oui	Oui si pas déjà fait *	L'infirmière doit valider le cas auprès des parents.
Rougeole⁵	Oui	Oui	4 jours après le début de l'éruption	Selon évaluation par la DSP	Selon évaluation par la DSP	La DSP doit valider le cas. Si le cas est validé, intervention selon Guide.
Rubéole⁵	Oui	Oui	7 jours après le début de l'éruption	Selon évaluation par la DSP	Selon évaluation par la DSP	La DSP doit valider le cas. Si le cas est validé, intervention selon Guide.
Varicelle	Oui	Non	Aucune exclusion	Oui Dans l'école primaire et secondaire	Oui si pas déjà fait *	L'infirmière doit valider le cas auprès des parents.

¹ Ces maladies demandent une consultation médicale afin d'établir le diagnostic (sauf pédiculose et varicelle).

² Le signalement se fait par les parents des enfants malades ou par le personnel atteint de la maladie.

³ Transmission par télécopieur, le jour même, en utilisant la fiche de signalement page 29 du Guide de prévention des infections en milieu scolaire.

⁴ Une lettre devrait être envoyée aux parents d'enfant et au personnel répondant à la définition de contact.

⁵ Maladie à déclaration obligatoire selon le règlement de la *Loi de la santé publique*.

⁶ Une forme de communication autre que la lettre pourrait être privilégiée au niveau secondaire afin d'informer les élèves et leurs parents.

* Les envois de lettre dans la classe ou l'école pour une maladie devront se faire au moins une fois dans une même période si un cas est validé. L'année scolaire est divisée en deux périodes, soit avant et après le premier janvier. Si pour une maladie, des lettres ont déjà été envoyées et que celle-ci est signalée à plus d'une reprise dans une même période, seules les personnes connues pour des problèmes de santé particuliers, seront rejoins. Au primaire, le terme groupe inclut la classe ou le service de garde auquel appartient le cas validé. Au secondaire, le terme peut inclure tout le niveau selon la situation

- Note :
- Toutes les situations d'éclosion ou inhabituelles doivent être signalées à la DSP.
 - Toutes les morsures animales ou humaines avec bris cutané, les plaies traumatiques et les expositions au sang doivent être évaluées par un médecin.
 - Si présence d'une chauve-souris dans l'environnement scolaire, aviser la DSP